

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 9 juin 2021, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement communal fixant les subventions pour l'acquisition d'appareils électroménagers à basse consommation d'énergie.

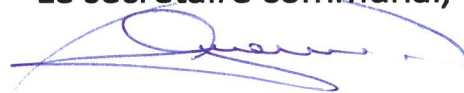
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 14 juin 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,

A large, stylized blue ink signature of the Mayor.A blue ink signature of the Communal Secretary.